



Bulletin d'information



CAROTTE, CÉLERI, LAITUE,
OIGNON, POIREAU
No 02 – 21 juin 2005

INSECTICIDES ET FONGICIDES HOMOLOGUÉS EN 2005 POUR LE CÉLERI ET LES LAITUES

Ce bulletin d'information présente la liste des principaux insecticides et fongicides disponibles dans les cultures suivantes : le céleri, les laitues (pommées, romaines et feuilles) et les légumes feuilles apparentés à la laitue, soit la chicorée, l'endive, le radicchio et la scarole.

L'énumération des produits dans la liste est faite en fonction des ravageurs à combattre. Seuls les insectes et les maladies les plus souvent rencontrés ont été inclus. Notez que les produits homologués contre les vers gris ne sont pas présentés dans ce bulletin d'information. L'avertissement **No 01** Légumes – Général du 3 juin 2005 (<http://www.agrireseau.qc.ca/Rap/documents/a01leg05.pdf>) traite spécifiquement de la lutte contre ce ravageur.

Notez également que ce bulletin d'information concerne seulement les applications de pesticides faites en champ à partir du semis ou de la plantation. Les fumigants de sol, les traitements de semences, les traitements sur les transplants en serre, de même que les engrais foliaires appliqués pour corriger les maladies en lien avec des carences minérales n'ont pas été inclus.

Comment utiliser la liste?

La liste présente, pour chacun des usages permis, les éléments suivants : la matière active, le nom commercial du produit, le groupe chimique, la dose recommandée, le délai avant la récolte, le coût approximatif du traitement et une section « remarques ». Voici les principales informations que vous pouvez retirer de chacun de ces éléments :

La matière active indique le nom du composé chimique présent dans le produit commercial qui agit pour réprimer l'insecte ou la maladie. Si vous n'êtes pas satisfait de l'efficacité d'un produit commercial, vous pouvez en choisir un autre dont la matière active est différente.

Le groupe chimique est destiné à vous aider dans le choix de votre rotation de produits. Lorsque des traitements répétitifs sont nécessaires pour réprimer un insecte ou une maladie donnée, il est fortement recommandé d'alterner au moins deux produits appartenant à des groupes chimiques différents. Cette façon de faire limite considérablement le risque que l'insecte ou le pathogène développe une résistance aux pesticides.

La dose recommandée ne vous est fournie qu'à titre informatif. Si vous utilisez le produit, vous devez toujours vous référer à l'étiquette officielle. Les doses sont, pour la plupart, exprimées à l'**hectare**. Pour connaître la dose à l'arpent, on divise par 2,93; pour la dose à l'acre, on divise par 2,47. Pour les pesticides appliqués dans le rang, au semis ou à la plantation, les doses ont été exprimées en fonction de la quantité requise par 100 m de rang. La dose à l'hectare correspondante peut être évaluée en utilisant la formule suivante :

$$\text{Dose (kg/ha ou L/ha)} = \frac{\text{dose (g ou ml/100 m)} \times 10}{\text{espacement entre les rangs (cm)}}$$

Le coût par dose représente ce qu'il en coûte en produit à l'hectare pour faire un traitement aux doses recommandées. Pour calculer ce coût, nous avons utilisé la moyenne des prix de vente de quelques fournisseurs québécois ou le prix de détail suggéré par le fabricant. Le coût par dose n'inclut cependant pas l'adjuvant qui doit être utilisé en combinaison avec certains produits.

Le délai avant récolte représente l'intervalle minimum en jours devant être respecté entre la dernière application du produit et la récolte. Si ce délai n'est pas respecté, la quantité de résidus contenus dans l'aliment risque d'être supérieure aux normes.

Les « **remarques** » donnent quelques précisions supplémentaires importantes. On y indique, entre autres, le nombre maximal de traitements permis par saison et les restrictions relatives aux cultivars sur lesquels le produit est homologué.

Les tableaux résumés

Pour chaque culture, un « tableau résumé » regroupant sur une seule page les différents insecticides et fongicides homologués et les ennemis visés a aussi été inclus. Compte tenu de leur grande importance pour le choix du pesticide à utiliser, certaines informations comme le nombre maximum de traitements permis et le délai avant récolte ont aussi été répétées dans ce tableau.

Fin de l'homologation du diméthoate (CYGON et LAGON) sur la laitue pommée

À la suite de la réévaluation du diméthoate, le fabricant CHEMINOVA a décidé d'abandonner l'homologation de tous les produits à base de diméthoate (soit LAGON et CYGON) sur quelques cultures dont la laitue pommée. Les autres types de laitue (frisée et romaine), la chicorée et le céleri ne sont pas touchés par ce retrait.

Les modifications ont été apportées à la plupart des étiquettes en janvier 2005. Cependant, il se peut que des étiquettes non modifiées se retrouvent sur le marché jusqu'au 31 décembre 2005.

L'utilisation du CYGON et du LAGON sur la laitue pommée reste légale jusqu'au 30 septembre 2005 uniquement pour les utilisateurs qui ont déjà en leur possession ou qui achèteront des produits identifiés avec l'ancienne étiquette.



Mise en garde

Selon la loi, vous devez utiliser que des produits homologués sur vos cultures et ces produits doivent toujours être utilisés en conformité avec l'étiquette fournie. Les doses maximales, le nombre maximum de traitements par saison et le délai avant la récolte doivent rigoureusement être respectés. Dans le cas contraire, il y a de fortes chances que l'on retrouve dans vos produits des quantités de résidus de pesticides dépassant les normes réglementaires.

Veillez vous référer aux étiquettes des fabricants en ce qui concerne les doses, les modes d'application et les renseignements supplémentaires. En aucun cas, la présente information ne remplace les recommandations indiquées sur les étiquettes des pesticides; le Réseau d'avertissements phytosanitaires décline toute responsabilité relative au non respect de l'étiquette officielle.

Le Répertoire 2004-2005 des traitements de protection des cultures paru en mai 2005 au CRAAQ. Ce document de 296 pages fournit des renseignements sur les produits antiparasitaires homologués (fongicides et insecticides) et disponibles pour la protection des cultures.

Vous pouvez le commander directement sur le site du CRAAQ à l'adresse suivante : <http://www.craaq.qc.ca/index.cfm?p=32&l=fr&ldoc=1468> ou par téléphone au 1-888-535-2537.

Collaboration :

Caroline Turcotte, agronome, Direction de l'innovation scientifique et technologique, MAPAQ
Clément Leduc, agronome, Direction régionale du Centre-du-Québec, MAPAQ
Lise Gauthier d.t.a., Direction de l'innovation scientifique et technologique, MAPAQ

LE GROUPE D'EXPERTS EN PROTECTION DES LÉGUMES
MARIO LEBLANC, agronome - Avertisseur – terre noire
Centre de services de Saint-Rémi, MAPAQ
118, rue Lemieux, Saint-Rémi (Québec) J0L 2L0
Téléphone : (450) 454-2210, poste 229 - Télécopieur : (450) 454-7959
Courriel : Mario.LebLANC@mapaq.gouv.qc.ca

Édition et mise en page : Lise Gauthier, d.t.a. et Cindy Ouellet, RAP

© *Reproduction intégrale autorisée en mentionnant toujours la source du document*
Réseau d'avertissements phytosanitaires – Bulletin d'information No 02 – carotte, céleri, laitue... – 21 juin 2005



CAROTTE, CÉLERI, LAITUE,
OIGNON, POIREAU

Bulletin d'information No 02 – 2005, page 3

CÉLERI – INSECTICIDES

INSECTE RÉPRIMÉ		Groupe chimique*	Dose/hectare	Délai avant récolte en jours	Coût par dose (\$)	Remarques
Matière active	NOM COMMERCIAL					
CICADELLES						
Carbaryl	SEVIN XLR PLUS	Carb	1,25 - 2,50 L	5	21 - 42	
Cyperméthrine	RIPCORD 400 EC	Pyr	86 ml	7	11	Pas plus de 3 applications par saison.
Malathion	FYFANON 50 EC	Org-P	2,25 L	7	N.D.	
	MALATHION 25 W		4,25 kg		78	
	MALATHION 500 E		2,25 L		N.D.	
FAUSSE-ARPEUTEUSE						
<i>Bacillus thuringiensis var. kurstaki</i>	BIOPROTEC CAF	Bio-ins	1,40 - 2,80 L	0	28 - 55	
	BIOPROTEC 3P		0,72 - 1,45 kg		29 - 59	
	THURICIDE HPC		2,00 - 4,25 L		41 - 88	
Endosulfan	THIONEX 50 W	Org-Cl	1,75 kg	14	N.D.	Parer le céleri, en enlevant les feuilles extérieures avant la vente.
	THIODAN 4 EC		2,00 L		32	
	THIODAN 50 WP		1,75 kg		49	
	THIONEX EC		2,00 L		32	
Naled	DIBROM	Org-P	1,10 - 1,65 L	4	44 - 65	
Spinosad	ENTRUST 80 W	Spin.	109 g	1	N.D.	Pas plus de 3 traitements par saison. Produit classifié « biologique » par l'OMRI.
	SUCCESS 480 SC	Spin.	182 ml	1	95	Pas plus de 3 traitements par saison.
PUCERONS						
Acéphate	ORTHENE 75 SP	Org-P	0,75 - 1,1 kg	21	44 - 64	Pas plus de 4 traitements par saison.
Acétamipride	ASSAIL 70 WP	Chlo.	56 - 86 g	7	35 - 54	Pas plus de 5 traitements par saison.
Diméthoate	LAGON 480 E	Org-P	700 ml	3	19	Pas plus de 3 traitements par saison.
Endosulfan	THIONEX 50 W	Org-Cl	1,75 kg	14	N.D.	Parer le céleri, en enlevant les feuilles extérieures avant la vente.
	THIODAN 4 EC		2,00 L		32	
	THIODAN 50 WP		1,75 kg		49	
	THIONEX EC		2,00 L		32	
Malathion	FYFANON 50 EC	Org-P	2,25 L	7	N.D.	
	MALATHION 25 W		4,25 kg		78	
	MALATHION 50 EC		2,75 - 3,50 L		35 - 45	
	MALATHION 500 E		2,25 L		N.D.	



**CAROTTE, CÉLERI, LAITUE,
OIGNON, POIREAU, RADIS**

CÉLERI – INSECTICIDES (suite)

INSECTE RÉPRIMÉ		Groupe chimique*	Dose/hectare	Délai avant récolte en jours	Coût par dose (\$)	Remarques
Matière active	NOM COMMERCIAL					
PUCERONS (suite)						
Naled	DIBROM	Org-P	1,10 - 1,65 L	4	44 - 65	
Pirimicarbe	PIRIMOR 50 DF	Carb	300 - 500 g	10	33 - 55	Pas plus de 4 applications par saison. Ne pas traiter les céleris vendus aux États-Unis.
PUNAISE TERNE						
Acéphate	ORTHENE 75 SP	Org-P	0,75 - 1,1 kg	21	44 - 64	Pas plus de 4 traitements par saison.
Carbaryl	SEVIN XLR PLUS	Carb	2,50 - 5,25 L	5	42 - 88	
Endosulfan	THIODAN 4 EC	Org-Cl	2,00 L	14	32	Parer le céleri, en enlevant les feuilles extérieures avant la vente.
	THIODAN 50 WP		1,75 kg		49	
	THIONEX EC		2,00 L		32	

CÉLERI – FONGICIDES

MALADIE RÉPRIMÉE		Groupe chimique**	Dose/hectare	Délai avant récolte en jours	Coût par dose (\$)	Remarques
Matière active	NOM COMMERCIAL					
BRÛLURES SEPTORIENNE ET CERCOSPORÉENNE						
Chlorothalonil	BRAVO 500	Chloroni.	1,6 - 2,4 L	7	20 - 31	Si traitements faits tous les 3 à 5 jours.
			2,4 - 4,0 L	7	31 - 51	Si traitements faits tous les 8 à 10 jours.
Mancozèbe	DITHANE DG	Dithio.	2,25 kg	14	19	
	RAINSHIELD NT				N.D.	
	DITHANE M-45				17 - 25	
	MANZATE 200 DF				N.D.	
	PENNCOZEB 75 DF		2,25 kg			
Métirame	POLYRAM DF	Dithio.	2,25 - 3,25 kg	14	19 - 29	
Oxychlorure de cuivre	COPPER SPRAY	Subst. Inorg.	4,0 kg	1	41	Réprime aussi la tache bactérienne.
Sulfate de cuivre tribasique	CUIVRE 53 M	Subst. Inorg.	3,25 - 6,50 kg	1	42 - 83	Réprime aussi la tache bactérienne.
Zinèbe	ZINEB 80 W	Dithio.	1,10 - 3,30 kg	14	12 - 37	



CAROTTE, CÉLERI, LAITUE,
OIGNON, POIREAU, RADIS

CÉLERI – TABLEAU RÉSUMÉ

INSECTICIDES

Nom commun	Nom commercial	Cicadelles	Fausse-arpenreuse du chou	Pucerons	Punaise terne	Maximum de trait. par saison	Délai avant récolte en jours
Acéphate	ORTHENE 75 SP			⊙	⊙	4	21
Acétamipride	ASSAIL 70 WP			⊙		5	7
<i>Bacillus thuringiensis</i> var. <i>kurstaki</i>	BIOPROTEC CAF BIOPROTEC 3P THURICIDE HPC		⊙			-	0
Carbaryl	SEVIN XLR PLUS	⊙			⊙	-	5
Cyperméthrine	RIPCORD 400 EC	⊙				3	7
Diméthoate	LAGON 480 E			⊙		3	3
Endosulfan	THIONEX 50 W		⊙	⊙		-	14
	THIODAN 4 EC		⊙	⊙	⊙	-	
	THIODAN 50 WP		⊙	⊙	⊙	-	
	THIONEX EC		⊙	⊙	⊙	-	
Malathion	FYFANON 50 EC	⊙		⊙		-	7
	MALATHION 25 W	⊙		⊙		-	
	MALATHION 50 EC			⊙		-	
	MALATHION 500 E	⊙		⊙		-	
Naled	DIBROM		⊙	⊙		-	4
Pirimicarbe	PIRIMOR 50 DF			⊙		4	10
Spinosad	ENTRUST 80 W		⊙			3	1
	SUCCESS 480 SC		⊙			3	1

FONGICIDES

Nom commun	Nom commercial	Brûlures des feuilles (cercosporéenne et septoriennne)	Maximum de trait. saison	Délai avant récolte en jours
Chlorothalonil	BRAVO 500	⊙	-	7
Mancozèbe	DITHANE DG RAINSHIELD NT	⊙	-	14
	DITHANE M-45			
	MANZATE 200 DF PENNCOZEB 75 DF			
Méthirame	POLYRAM DF	⊙	-	14
Oxychlorure de cuivre	COPPER SPRAY	⊙	-	1
Sulfate de cuivre tribasique	CUIVRE 53 M	⊙	-	1
Zinèbe	ZINEB 80 W	⊙	-	14



CHICORÉE, ENDIVE, RADICCHIO ET SCAROLE – INSECTICIDES

INSECTE RÉPRIMÉ		Groupe chimique*	Dose/hectare	Délai avant récolte en jours	Coût par dose (\$)	Remarques
Matière active	NOM COMMERCIAL					
CICADELLES						
Carbaryl	SEVIN XLR PLUS	Carb	1,25 - 2,50 L	21	21 - 42	Non homologué pour le radicchio.
PUCERONS						
Acétamipride	ASSAIL 70 WP	Chlo.	56 - 86 g	7	35 - 54	Pas plus de 5 traitements par saison.
Diméthoate	CYGON 480 AG	Org-P	0,6 - 1,0 L	7	17 - 28	Non homologué pour le radicchio. Pas plus de 3 traitements par saison.
	LAGON 480 E		0,6 - 1,0 L		19	
Malathion	FYFANON 50 EC	Org-P	1,10 - 2,75 L	7	N.D.	Non homologué pour le radicchio.
	MALATHION 25 W		2,75 - 5,50 kg		51 - 100	
	MALATHION 500 E		1,10 - 2,75 L		N.D.	
Naled	DIBROM	Org-P	1,10 - 1,65 L	4	44 - 65	Non homologué pour le radicchio.
PUNAISE TERNE						
Carbaryl	SEVIN XLR PLUS	Carb	2,50 - 5,25 L	21	42 - 88	Non homologué pour le radicchio.
FAUSSE-ARPEUTEUSE						
Naled	DIBROM	Org-P	1,10 - 1,65 L	4	44 - 65	Non homologué pour le radicchio.
Spinosad	ENTRUST 80 W	Spin.	109 g	1	N.D.	Pas plus de 3 traitements par saison. Produit classifié « biologique » par l'OMRI.
	SUCCESS 480 SC	Spin.	182 ml	1	95	Pas plus de 3 traitements par saison.



CHICORÉE, ENDIVE, RADICCHIO ET SCAROLE – TABLEAU RÉSUMÉ

INSECTICIDES

Nom commun	Nom commercial	Cicadelles	Fausse-arpenreuse du chou	Pucerons	Punaise terne	Maximum de trait. par saison	Chicorée, endive et scarole – Délai av. récolte (jours)	Radicchio – Délai av. récolte (jours)
Acétamipride	ASSAIL 70 WP			⊙		–	7	7
Carbaryl	SEVIN XLR PLUS	⊙			⊙	–	21	NH
Diméthoate	CYGON 480 AG			⊙		–	7	NH
	LAGON 480 E			⊙		–	7	NH
Malathion	FYFANON 50 EC			⊙		–	7	NH
	MALATHION 25 W			⊙		–	7	NH
	MALATHION 500 E			⊙		–	7	NH
Naled	DIBROM		⊙	⊙		3	4	NH
Spinosad	ENTRUST 80 W		⊙			3	1	1
	SUCCESS 480 SC		⊙			3	1	1

NH : non homologué sur le radicchio



CAROTTE, CÉLERI, LAITUE,
OIGNON, POIREAU, RADIS

LAITUES – INSECTICIDES

En regard de l'homologation des pesticides, la laitue « romaine » doit être considérée comme une laitue « feuille ».

Les chicorée, endive, scarole et radicchio ne sont pas des laitues, c'est pourquoi ces cultures ont été traitées séparément (voir la section précédente).

INSECTE RÉPRIMÉ		Groupe chimique*	Dose/hectare	Délai avant récolte en jours	Coût par dose (\$)	Remarques
Matière active	NOM COMMERCIAL					
CICADELLES						
Carbaryl	SEVIN XLR PLUS	Carb	1,25 - 2,50 L	Pom : 5 Feu : 21	21 - 42	Pom = laitue pommée. Feu = laitue en feuilles.
Cyperméthrine	RIPCORD 400 EC	Pyr	125 ml	14	14	Pas plus de 4 applications par saison.
Diméthoate	CYGON 4 E	Org-P	700 ml	7	22	Ne pas utiliser sur la laitue pommée. (Voir le paragraphe « Fin de l'homologation du diméthoate... » dans l'introduction). Pas plus de 2 applications par saison avec le LAGON.
	CYGON 480 AG				20	
	LAGON 480 E				19	
Malathion	FYFANON 50 EC	Org-P	1,50 - 2,75 L	Pom : 3 Feu : 14	N.D.	
	MALATHION 50 EC		1,50 - 2,25 L	7	19 - 29	
	MALATHION 500		1,40 - 3,00 L	14	19 - 40	
	MALATHION 500 E		1,50 - 2,75 L	Pom : 3 Feu : 14	N.D.	
Méthoxychlore	METHOXYCHLOR 240	Diph.	3,00 - 9,00 L	14	N.D.	Dernière date d'utilisation : 31 décembre 2005.
FAUSSE-ARPEUTEUSE						
Acéphate	ORTHENE 75 SP	Org-P	0,75 - 1,1 kg	7	44 - 64	Pommée seulement - Pas plus de 4 traitements par saison.
<i>Bacillus thuringiensis var. kurstaki</i>	BIOPROTEC CAF	Bio-ins	1,40 - 2,80 L	0	28 - 55	
	BIOPROTEC 3P		0,72 - 1,45 kg		29 - 59	
	THURICIDE HPC		2,00 - 4,25 L		41 - 88	
	DIPEL WP		0,55 - 1,10 kg		23 - 46	
	DIPEL 2X DF		275 - 550 g		24 - 49	
Endosulfan	THIONEX 50 W	Org-Cl	1,75 kg	14	N.D.	Pommée seulement - Pas plus de 3 traitements par saison.
	THIODAN 4 EC		2,00 L		32	
	THIODAN 50 WP		1,75 kg		49	
	THIONEX EC		2,00 L		32	



**CAROTTE, CÉLERI, LAITUE,
OIGNON, POIREAU, RADIS**

LAITUES – INSECTICIDES (suite)

En regard de l'homologation des pesticides, la laitue « romaine » doit être considérée comme une laitue « feuille ».

Les chicorée, endive, scarole et radicchio ne sont pas des laitues, c'est pourquoi ces cultures ont été traitées séparément (voir la section précédente).

INSECTE RÉPRIMÉ		Groupe chimique*	Dose/hectare	Délai avant récolte en jours	Coût par dose (\$)	Remarques
Matière active	NOM COMMERCIAL					
FAUSSE-ARPEUTEUSE (suite)						
Lambda-cyhalothrine	MATADOR 120 EC	Pyr	83 ml	3	15	
Malathion	FYFANON 50 EC	Org-P	1,50 - 2,75 L	Pom : 3 Feu : 14	N.D.	
	MALATHION 500		1,40 - 3,00 L	14	19 - 40	
	MALATHION 500 E		1,50 - 2,75 L	Pom : 3 Feu : 14	N.D.	Pom = laitue pommée. Feu = laitue en feuilles.
Méthamidophos	MONITOR 480 EC	Org-P	1,10 - 2,25 L	14	35 - 71	
Méthomyl	LANNATE TOSS-N-GO	Carb.	0,51 - 1,00 kg	7	44 - 86	Pommée seulement.
	LANNATE L		2,25 - 4,50 L		N.D.	
Naled	DIBROM	Org-P	1,10 - 1,65 L	4	44 - 65	
Spinosad	ENTRUST 80 W	Spin.	109 g	1	N.D.	Pas plus de 3 traitements par saison. Produit classifié « biologique » par l'OMRI.
	SUCCESS 480 SC	Spin.	182 ml	1	95	Pas plus de 3 traitements par saison.
PUCERONS						
Acéphate	ORTHENE 75 SP	Org-P	0,75 - 1,1 kg	7	44 - 64	Pommée seulement - Pas plus de 4 traitements par saison.
Acétamipride	ASSAIL 70 WP	Chlo.	56 - 86 g	7	35 - 54	Pas plus de 5 traitements par saison.
Diazinon	DIAZINON 500 EC	Org-P	1,10 L	10	19	
	DZN 600 EW		915 ml		N.D.	
Diméthoate	CYGON 4 E	Org-P	700 ml	7	22	Ne pas utiliser sur la laitue pommée. (Voir le paragraphe « Fin de l'homologation du diméthoate... » dans l'introduction). Pas plus de 2 applications par saison avec le LAGON.
	CYGON 480 AG				20	
	LAGON 480 E				19	
Endosulfan	THIONEX 50 W	Org-Cl	1,75 kg	14	N.D.	Pommée seulement - Pas plus de 3 traitements par saison.
	THIODAN 4 EC		2,00 L		32	
	THIODAN 50 WP		1,75 kg		49	
	THIONEX EC		2,00 L		32	



LAITUES – INSECTICIDES (suite)

INSECTE RÉPRIMÉ		Groupe chimique*	Dose/hectare	Délai avant récolte en jours	Coût par dose (\$)	Remarques
Matière active	NOM COMMERCIAL					
PUCERONS (suite)						
Imidaclopride	ADMIRE 240 F	Chlo.	200 ml	7	57	Un seul traitement permis par récolte. Pas plus de deux traitements par saison par champ (semis successifs). N.B. : ce produit peut aussi être appliqué aux plateaux de transplants ou en trempage du sol au champ (drench); consultez l'étiquette.
Malathion	FYFANON 50 EC	Org-P	1,50 - 2,75 L	Pom : 3 Feu : 14	N.D.	Pom = laitue pommée. Feu = laitue en feuilles.
	MALATHION 25 W		2,75 - 5,50 kg	Pom : 7 Feu : 14	50 - 100	
	MALATHION 50 EC		1,50 - 2,25 L	7	19 - 29	
	MALATHION 500		1,40 - 3,00 L	14	19 - 40	
	MALATHION 500 E		1,50 - 2,75 L	Pom : 3 Feu : 14	N.D.	
Méthamidophos	MONITOR 480	Org-P	1,10 - 2,25 L	14	35 - 71	Pommée seulement.
Naled	DIBROM	Org-P	1,10 - 1,65 L	4	44 - 65	
Pirimicarbe	PIRIMOR 50 DF	Carb	300 - 500 g	7	33 - 55	Ne pas traiter les laitues vendues aux États-Unis.
PUNAISE TERNE						
Carbaryl	SEVIN XLR PLUS	Carb	2,50 - 5,25 L	Pom : 5 Feu : 21	42 - 88	Pom = laitue pommée. Feu = laitue en feuilles.
Endosulfan	THIODAN 4 EC	Org-Cl	2,00 L	14	32	Pommée seulement - Pas plus de 3 traitements par saison.
	THIODAN 50 WP		1,75 kg		49	
	THIONEX EC		2,00 L		32	
Lambda-cyhalothrine	MATADOR 120 EC	Pyr	83 ml	3	15	



LAITUES – FONGICIDES

En regard de l'homologation des pesticides, la laitue « romaine » doit être considérée comme une laitue « feuille ».

Les chicorée, endive, scarole et radicchio ne sont pas des laitues, c'est pourquoi ces cultures ont été traitées séparément (voir la section précédente).

MALADIE RÉPRIMÉE		Groupe chimique**	Dose/hectare	Délai avant récolte en jours	Coût par dose (\$)	Remarques
Matière active	NOM COMMERCIAL					
AFFAISSEMENT SCLÉROTIQUE						
Boscalide	LANCE WDG	Anil.	385 g	14	68	Pas plus de 2 traitements par saison. Homologué contre <i>S. minor</i> seulement.
Dichloran	BOTRAN 75 W	Chloroph.	2,3 - 3,75 kg	14	128 - 208	Pas plus de 2 traitements par saison.
Vinclozoline	RONILAN EG	Dicarb.	1,1 kg	28	88	Pas plus de 3 traitements par saison.
FONTE DES SEMIS ET AFFAISSEMENT SEC (<i>Pythium</i>)						
Métalaxyl	RIDOMIL 2 G	Acyla.	115 g/100 m	Au semis	N.D.	Seulement pour la laitue pommée semée.
Métalaxyl-M	RIDOMIL GOLD 1G	Acyla.	115 g/100 m	Au semis	N.D.	Seulement pour la laitue pommée semée.
MILDIOU (<i>BREMIA</i>)						
Fosétyl-Al	ALIETTE WDG	Org.-ét.	2,8 kg	7	141	Pas plus de 5 traitements par saison.
Métalaxyl-M + mancozèbe	RIDOMIL GOLD MZ 68 WP	Acyla.	2,50 kg	14	88	Pommée seulement - Pas plus de 3 traitements par saison.
Zinèbe	ZINEB 80 W	Dithio.	1,70 - 2,30 kg	10	19 - 26	Pas plus de 3 traitements par saison.
MOISSURE GRISE (<i>Botrytis</i>)						
Boscalide	LANCE WDG	Anil.	285 g	14	51	Pas plus de 2 traitements par saison.
Iprodione	ROVRAL	Dicarb.	1,5 kg	4	129	Pas plus de 4 traitements par saison.



LAITUES – TABLEAU RÉSUMÉ

INSECTICIDES

Nom commun	Nom commercial	Cicadelles	Fausse-arpen-teuse du chou	Pucerons	Punaise terne	Maximum de trait. par saison	Pommée – Délai av. récolte (jours)	Feuille et Romaine – Délai av. récolte (jours)
Acéphate	ORTHENE 75 SP		⊙	⊙		4	7	NH
Acétamipride	ASSAIL 70 WP			⊙		5	7	7
<i>Bacillus thuringiensis</i> var. <i>kurstaki</i>	BIOPROTEC CAF DIPEL WP DIPEL 2X DF THURICIDE HPC BIOPROTEC 3P		⊙			-	0	0
Carbaryl	SEVIN XLR PLUS	⊙			⊙	-	5	21
Cyperméthrine	RIPCORD 400 EC	⊙				4	14	14
Diazinon	DIAZINON 500 EC DZN 600 EW			⊙		-	10	10
Diméthoate	CYGON 4 E	⊙		⊙		-	NH	7
	CYGON 480 AG	⊙		⊙		-		
	LAGON 480 E	⊙		⊙		2		
Endosulfan	THIONEX 50 W		⊙	⊙		3	14	NH
	THIODAN 4 EC		⊙	⊙	⊙			
	THIODAN 50 WP		⊙	⊙	⊙			
	THIONEX EC		⊙	⊙	⊙			
Imidaclopride	ADMIRE 240 F			⊙		1	7	7
Lambda-cyhalothrine	MATADOR 120 EC		⊙		⊙	3	3	
Malathion	FYFANON 50 EC	⊙	⊙	⊙		-	3	14
	MALATHION 25 W			⊙		-	7	14
	MALATHION 50 EC	⊙		⊙		-	7	7
	MALATHION 500	⊙	⊙	⊙		-	14	14
	MALATHION 500 E	⊙	⊙	⊙		-	3	14
Méthamidophos	MONITOR 480		⊙	⊙		-	14	NH
Méthomyl	LANNATE TOSS-N-GO LANNATE L		⊙			-	7	NH
Méthoxychlore	METHOXYCHLOR 240	⊙				-	14	14
Naled	DIBROM		⊙	⊙		-	4	4
Pirimicarbe	PIRIMOR 50 DF			⊙		-	7	7
Spinosad	ENTRUST 80 W		⊙			3	1	1
	SUCCESS 480 SC		⊙			3	1	1

NH : non homologué sur ce type de laitue

FONGICIDES

Nom commun	Nom commercial	Affaissement sclérotique	Affaissement sec et fonte des semis	Mildiou	Moissure grise (<i>Botrytis</i>)	Maximum de trait. par saison	Délai avant récolte en jours (pommée)	Délai avant récolte en jours (en feuille)
Boscalide	LANCE WDG	⊙			⊙	2	14	14
Dichloran	BOTRAN 75 W	⊙				2	14	14
Fosétyl-Al	ALIETTE WDG			⊙		5	7	7
Iprodione	ROVRAL				⊙	4	4	4
Métalaxyl	RIDOMIL 2 G		⊙			-	S	NH
Métalaxyl-M	RIDOMIL GOLD 1G		⊙			-	S	NH
Métalaxyl-M/mancozèbe	RIDOMIL GOLD MZ 68 WP			⊙		3	14	NH
Vinclozoline	RONILAN EG	⊙				3	28	28
Zinèbe	ZINEB 80 W			⊙		3	10	10

NH : Non homologué sur ce type de laitue.

S : Au semis

